



**AMB | ASM**

Association des municipalités de banlieue  
Association of Suburban Municipalities

**Rapport minoritaire concernant le document intitulé « Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2019 et du PTI 2019-2020-2021 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes et de la Société de transport de Montréal », tel que soumis par la Commission d'agglomération sur les finances et l'administration**

Nous, soussignés, Georges Bourelle, maire de la Ville de Beaconsfield, et Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, en tant que membres de la Commission sur les finances et l'administration, laquelle représente les villes liées, soumettons un rapport minoritaire formulant nos commentaires et recommandations en réponse aux recommandations de la Commission dans le document intitulé « Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2019 et du PTI 2019-2020-2021 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes et de la Société de transport de Montréal ».

Georges Bourelle Maire — Ville de Beaconsfield  
Vice-président — Commission sur les finances et l'administration

Christina M. Smith Mairesse — Ville de Westmount  
Membre — Commission sur les finances et l'administration

## **Introduction**

D'entrée de jeu, l'Association des municipalités de banlieue (AMB) tient à remercier la mairesse de Montréal, Valérie Plante, ainsi que le président du Comité exécutif, Benoit Dorais, d'avoir déposé à la fois le budget et le Programme triennal d'immobilisation (PTI) au début du mois de novembre, ce qui permet à l'ensemble des municipalités des villes liées d'effectuer leur travail en toute connaissance de cause. L'AMB est d'ailleurs favorable à ce que cette pratique s'inscrive dans la continuité au sein de la Ville de Montréal.

L'AMB profite de l'occasion pour déposer un rapport minoritaire en marge de celui déposé par la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration (CFA). Bien que nous soyons globalement en accord avec les recommandations de la CFA, nous souhaitons néanmoins exprimer nos inquiétudes, nos recommandations et nos réflexions, lesquelles sont généralement partagées par l'ensemble des maires et mairesses des villes de banlieue.

Enfin, nous désirons saluer le travail de nos collègues de la CFA pour la rigueur dont ils ont su faire preuve du 12 au 23 novembre dernier, période pendant laquelle près de 40 services et sociétés paramunicipales sont venus nous présenter leurs budgets de fonctionnement et leurs PTI.

## Réaction au budget

Les maires et mairesses des villes de banlieue constatent un immense progrès, tant dans le fond que la forme, entre le premier budget déposé par l'administration Plante-Dorais et celui déposé récemment le 8 novembre dernier.

Rappelons que lors du budget 2018, les villes liées avaient écopé de hausses moyennes de contribution de 5,3 % de leurs quotes-parts, soit plus que trois fois le taux d'inflation projeté de 1,7 %. De plus, les élus de l'AMB avaient pris connaissance de ces hausses draconiennes que quelques heures avant le dépôt du budget, une façon de faire inacceptable auprès des partenaires que nous sommes.

Cette année, la hausse moyenne des quotes-parts assumées par les villes liées dans le budget de 2019 est de 2 %, ce qui se rapproche avec le taux d'inflation projeté en 2019 de 1,7% selon le Conference Board du Canada. Il est utile de rappeler que l'AMB avait annoncé publiquement en septembre dernier qu'elle s'attendait à ce que la hausse des quotes-parts des villes liées ne dépasse celle de l'inflation. À cet égard, nous pouvons être satisfaits que Montréal ait su contenir la croissance des quotes-parts des villes liées.

Les derniers mois ont permis de rebâtir le lien de confiance avec notre principal partenaire; les échanges se sont accentués et nous nous sommes entendus en août dernier sur un nouveau *modus operandi* lors de la préparation des futurs budgets d'agglomération.

Le premier geste d'ouverture de l'administration Plante-Dorais a été d'assurer l'organisation de plusieurs rencontres entre les autorités de nos villes et de Montréal afin de partager des informations quant à l'évolution de la préparation budgétaire. L'AMB salue cette transparence des autorités montréalaises et tient à réitérer que cette pratique nécessite d'être pérennisée. Cette façon de faire a facilité le travail de nos villes dans la préparation de nos budgets locaux.

Enfin, cette première étape de partage d'information sera bonifiée au cours des prochains mois, puisqu'un comité bipartite Montréal/AMB participera à élaborer les priorités et les grandes orientations du budget et du PTI 2020.

## **Recommandations de l'AMB au comité exécutif**

### **R-1 Rattraper le déficit d'entretien des infrastructures de l'eau**

La CFA, dans le rapport qu'elle a déposé, recommande de « fournir (...) un plan directeur opérationnel et financier pour corriger le déficit d'entretien du réseau des infrastructures de l'eau le plus rapidement possible ».

Dans la même veine, l'AMB espère une révision de la cadence imposée par le Service de l'eau afin d'assurer le maintien des infrastructures de l'eau. Lors de la présentation du service, l'estimation était qu'un investissement récurrent entre 625 et 800 M\$ soit nécessaire pour rattraper le déficit d'entretien du réseau.

Or, c'est une somme de 1,5 G\$ qui a été inscrit au PTI. L'AMB s'inquiète que le sous-investissement annoncé mette en péril les infrastructures de l'eau.

Dans la mesure où 65 % de notre réseau d'aqueduc de 2300 km sera « en mauvais état ou en très mauvais état » à compter de 2022, les maires et mairesses de banlieue s'attendent à ce qu'un plan de redressement du déficit d'entretien de 3,5 G\$ soit déposé par le comité exécutif au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2019 et que celui-ci soit présenté aux membres du conseil d'agglomération. Ce plan de redressement devra tenir compte de la capacité de payer de l'agglomération et de la gestion de la dette.

### **R-2 Révision de la *Politique de gestion de la dette***

La CFA propose de « présenter (...) dans le cadre des consultations prébudgétaires, des scénarios pour contrôler le niveau de la dette et respecter la *Politique de gestion de la dette de la Ville actuelle* ».

L'AMB juge que cette recommandation ne correspond pas à la vive inquiétude des maires et mairesses des villes de banlieue quant à la capacité de la Ville de Montréal d'assurer la capacité de payer ses dettes sans affecter sa cote de crédit auprès des agences de notation.

Il y a lieu de rappeler que la Banque du Canada a annoncé le 24 octobre dernier qu'elle augmentait son taux directeur de 0,25 point de pourcentage pour le porter à

1,75 %. Il s'agit d'une seconde hausse depuis celle d'un quart de point annoncé en juillet dernier.

En tenant compte de cette révision à la hausse du taux directeur, l'AMB se préoccupe des effets néfastes de cette situation, lorsqu'elle est juxtaposée avec la hausse de 9% et que la dette de Montréal sera désormais de 5,9 G\$. Cette dette représente désormais 112 % du budget annuel de la Ville, ce qui nécessite aux autorités d'obtenir une dérogation à sa *Politique de gestion de la dette*.

Le taux de réalisation des projets inscrits au PTI en forte croissance apporte une pression sur le ratio de la limite d'endettement estimé. La nécessité d'accorder une dérogation à la Politique cette année nous porte à croire que cette dérogation deviendra plus une habitude qu'une exception dans un contexte où l'administration respecte assez fidèlement les projets inscrits au PTI.

Ainsi, l'AMB demande que le comité exécutif élabore une stratégie financière et fiscale pour assurer d'ici les trois prochaines années, le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises actuelles de la politique de gestion de la dette. De plus, il y a lieu que le comité exécutif mandate une firme externe afin de réviser la *Politique de la gestion de la dette* actuelle.

### R-3 Freiner l'embauche de nouveaux employés

	STRUCTURES AUTORISÉES (a-p)	RÉMUNÉRATION	TOTALE DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE
<b>2014</b>			
Employés	22 426	\$ 1 678 804 200	\$ 2 562 331 200
<b>2018</b>			
Employés	22 384	\$ 1 782 672 400	\$ 2 395 901 000
<b>2019</b>			
Employés	22 917	\$ 1 846 005 900	\$ 2 386 814 062

L'AMB constate que la Ville de Montréal, loin de contenir le nombre de nouveaux employés, connaît une croissance importante au sein de l'administration publique. En 2019, il y aura un total de 22 917 employés, le nombre le plus élevé depuis 2006, ce qui s'explique par une embauche de 552 employés supplémentaires. *Le Plan*

*quinquennal de la main-d'œuvre* (PQMO), initialement lancé en 2014, avait pour cible l'abolition d'un poste sur deux à la suite des départs et la création d'une centaine de postes par année.

Bien que la Ville réussisse à diminuer les coûts de la rémunération globale, essentiellement en raison de la diminution des coûts liés aux avantages sociaux, elle n'a pas été en mesure de réduire le nombre d'employés. Pire, Montréal continue d'accroître les nouvelles embauches au sein de ses différents services. L'AMB demande au comité exécutif d'établir un Plan pour réduire le nombre d'employés au sein de son administration et de proposer un Plan de redressement à cet égard.

#### **R-4 Réduction du nombre d'employés dont la rémunération est assurée par le PTI**

L'AMB fait sienne la recommandation de la CFA de « réduire au minimum le nombre de postes capitalisés et financés par règlement d'emprunt, en privilégiant le paiement au comptant des projets qui comptent de tels postes dans leur planification ». Il s'agit d'ailleurs d'une recommandation récurrente de la CFA qui semble obtenir peu d'échos auprès des décideurs.

Malgré l'intention affichée de l'administration de réduire le nombre d'employés et d'accroître le paiement au comptant, nous constatons que cette volonté n'a pas été mise en application.

<b>Évolution du nombre d'employés rémunérés par le PTI</b>						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre	<b>915</b>	<b>852</b>	<b>831</b>	<b>841</b>	<b>857</b>	<b>1 055</b>

Dans les faits, 1 055 employés seront capitalisés en 2019 alors que ce nombre était à 915 en 2014. Depuis 2016, le nombre d'employés capitalisés est à la hausse.

La *Politique de réduction de la capitalisation de la rémunération* n'a clairement pas donné les fruits escomptés. Nous demandons à ce que le comité exécutif revienne auprès du conseil d'agglomération au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2019 avec un plan pour réduire ou éliminer le nombre d'employés payés par un règlement d'emprunt.

De plus, nous demandons que le comité exécutif prépare un plan détaillé quant au nombre total d'employés rémunérés par le PTI, leur statut (permanent, temporaire, contractuel, etc.), le service pour lequel ils sont employés, le montant de rémunération payé et comment la rémunération est financée (comptant ou par règlement d'emprunt).

#### **R-5 Demande de révision complète du projet des centres de traitement des matières organiques (CTMO) de l'agglomération de Montréal**

La CFA suggère de « fournir un état de situation complet lors de la prochaine étude budgétaire et faire une revue diligente avant de donner les contrats en lien avec les centres de compostage et de biométhanisation ». L'AMB est d'accord avec l'esprit de cette recommandation.

Les maires et mairesses des villes liées s'inquiètent de la tangente prise par les responsables du projet des centres de traitement des matières organiques de l'agglomération de Montréal dont les coûts totaux avoisinent désormais les 589 M\$. Il s'agit d'une augmentation de plus de 70 % par rapport à l'estimé présenté de 344 M\$ en 2017 et plus du double de la somme annoncée en 2013.

Devant l'incapacité de contrôler les coûts et d'obtenir des soumissionnaires à des prix raisonnables, l'AMB demande qu'une revue diligente de l'ensemble du projet soit réalisée rapidement en début d'année 2019 et que celle-ci soit présentée aux membres du conseil d'agglomération avant que quelques contrats que ce soit ne soient soumis pour approbation. Les maires et mairesses des villes liées s'attendent à ce que les coûts du projet reviennent selon les estimations présentées en 2017, soit de l'ordre de 344 M\$.

Dans l'état actuel du projet, les maires et mairesses des villes liées ne pourront appuyer l'octroi de ces contrats lorsqu'ils seront soumis pour l'approbation du conseil d'agglomération.

#### **R-6 Optimisation de la planification du parc immobilier**

Lors de la présentation par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), celui-ci a été questionné sur son objectif pour 2019, soit de « *mettre en place*

*une planification permettant d'optimiser le parc immobilier et de répondre efficacement aux besoins d'aménagement de nos clients ».*

Nous avons questionné les représentants du SGPI si ceux-ci avaient entre leurs mains un logiciel à la fine pointe leur permettant d'atteindre leur objectif ? La réponse a été non.

L'AMB invite le comité exécutif, compte tenu des bénéfices administratifs et des économies d'échelle potentielles, d'accélérer l'échéancier pour l'acquisition et l'implantation d'un logiciel à la fine pointe pour la gestion du parc immobilier.

#### **R-7 Projets absents au PTI**

L'AMB tient à souligner sa vive déception du peu de projets porteurs pour les villes de banlieue dans le PTI 2019-2021 et le retrait de certains d'entre eux.

**Lien Cavendish :** L'AMB se demande comment ce projet peut faire autant de surplace. Il s'agit de la 3<sup>e</sup> administration montréalaise qui traite de ce dossier et rien n'a avancé de manière concrète. Les 15 M\$ prévus sont une vive déception. Nous demandons qu'un plan sur la réalisation du projet soit partagé avec l'AMB.

**Prolongement du boulevard Rodolphe-Forget :** Il s'agit d'un projet priorisé par l'AMB auprès de l'ancienne administration montréalaise et nous constatons que rien n'est prévu au PTI. Nous demandons une mise à jour de ce projet par les autorités montréalaises.

**Prolongement du boulevard Jacques-Bizard :** L'AMB tient à souligner sa vive déception de voir le projet de prolongement du boulevard Jacques-Bizard retiré du PTI cette année. L'AMB souhaite obtenir des explications de la part de la Ville de Montréal ainsi qu'un plan détaillé pour la réalisation de ce projet.

**Déploiement du réseau cyclable :** L'AMB aimerait obtenir de l'administration le plan de l'administration au cours des trois prochaines années pour ce qui est du développement du réseau cyclable pan-montréalais. L'information peut être partagée en incluant une carte de l'agglomération illustrant les endroits où des travaux sont requis. L'AMB s'attend à ce qu'une proportion importante des investissements soit prévue sur le territoire des villes liées.



## **R-8 Attente d'information demandée en CFA**

Au cours des travaux de la CFA, diverses informations ont été demandées auprès des services venus devant la commission. À ce jour, l'AMB est en attente de l'information demandée lors des audiences des derniers jours. Nous désirons réitérer que nous souhaitons obtenir les compléments d'information demandés d'ici la pause du temps des Fêtes sur les dossiers suivants :

**Service de l'eau :** Lors de la visite des représentants du Service de l'eau, il a été demandé de fournir une déclinaison des coûts présentés au tableau 6.2 en annexe 6 du budget 2019 entre ce qui est payé par la quote-part « Service de l'eau » et ce qui est assumé par la quote-part « Alimentation en eau potable ».

**Explication de dépenses mixtes :** Les dépenses prévues des projets Turcot, du prolongement de la ligne bleue et le corridor du nouveau pont Champlain ont été identifiées comme étant à 50 % d'agglomération. Pour chacun des projets, nous souhaitons obtenir une justification de ce pourcentage et une explication qui amène les autorités à départager les coûts entre l'agglomération et la Ville de Montréal.

**Autorité régionale de transport métropolitaine (ARTM) :** Une somme de 599 M\$ doit être payée par l'agglomération de Montréal à titre de quote-part pour le financement du transport régional en vertu de la nouvelle gouvernance métropolitaine. Nous voulons obtenir des éclaircissements sur le partage de cette somme au sein de l'ARTM. Par exemple, quelle part de cette somme sera redistribuée aux activités de la STM. Cette somme financera à quelle hauteur les activités des trains de banlieue et les autres activités de l'ARTM.

## **Conclusion**

Les maires et mairesses des villes de banlieue considèrent le budget 2019 comme celui d'une transition vers un processus de collaboration plus soutenue entre les 15 villes de banlieue et la Ville de Montréal.

Nous fondons énormément d'espoir dans le nouveau processus pour l'élaboration du prochain budget et du PTI 2020-2022. Les maires des 15 villes liées, partenaires de la Ville de Montréal au sein de l'agglomération, sont familiers avec l'exercice rigoureux et exigeant de la préparation d'un budget municipal et contribueront à ce titre au cours des prochains mois.

Nous remercions l'administration Plante-Dorais d'avoir limité la hausse des quotes-parts dans les limites du taux d'inflation et d'avoir tenu, cette fois-ci, informées les municipalités des banlieues tout au long de l'année.

Nous sommes conscients des défis posés pour en arriver à un budget équilibré et tenons à saluer le travail réalisé par la direction générale et le service des finances en particulier, ainsi que l'ensemble des services de la Ville dont l'expertise et le professionnalisme ne sont plus à démontrer.

Ce rapport minoritaire, loin d'être une manifestation d'hostilité de la part des villes liées, doit d'être davantage apprécié pour sa complémentarité au rapport déposé par la Commission permanente des finances et de l'administration, lequel nous appuyons pleinement.

Les maires et mairesses des villes de banlieue ont des craintes importantes sur divers enjeux et sur la capacité à long terme de la Ville de Montréal d'être en mesure de contrôler les coûts de système en tenant compte de la capacité de payer des villes liées et de l'ensemble des citoyens de l'agglomération de Montréal.

Nous considérons qu'il y a énormément de points d'interrogation qui se pointent à l'horizon, notamment sur la capacité de Montréal de contrôler la croissance de sa dette, de diminuer le nombre d'embauches, d'éliminer les employés payés par le PTI, d'assurer le maintien des infrastructures de l'eau potable et des eaux usées et enfin, la nécessité de revoir de fond en comble le projet des centres de traitement des matières organiques (CTMO) de l'agglomération de Montréal.